

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FÉVRIER 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 février, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 9 février 2024.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Elodie CAMIER
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Stéphanie VIOLIN
Elise LE BAIL
Amélie GOUTH
Vincent PÉRUSET
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN
Isabelle CIVEL
Serge LAFFONTAS

Nombre de conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
27	20	27

Étaient excusés et représentés :

Philippe FORMENTEL ayant donné pouvoir à Vincent MAGRÉ
Jean-Luc VIAUD ayant donné pouvoir à Jean-Yves ARTAUD
Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER
Jocelyne LANDRON ayant donné pouvoir à Patrick TESSIER
Marion PESCHEUX ayant donné pouvoir à Elise LE BAIL
Audrey VIDAL-BLANCHARD ayant donné pouvoir à Patrice CHOIMET
Bruno TOUPET ayant donné pouvoir à Laurence CLÉMENCEAU

Secrétaire de séance : Elodie CAMIER

LA HAYE FOUASSIÈRE

DÉLIBÉRATION n° 2024-02-05

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMISSION ENFANCE - JEUNESSE

Création d'un comité consultatif « Mobilités des enfants »

Vanessa PAGEOT expose :

La commune est en secteur rural, les villages sont satellites par rapport au bourg. La voiture est le moyen de transport le plus utilisé, ce qui amène un afflux de véhicules dans le cœur du village le matin aux heures d'ouverture des écoles. Des parkings existent aux abords des différentes structures et place Pirmil (hors mercredi, jour de marché).

Les transports scolaires dépendent de Clisson Sèvre et Maine Agglo : 3 cars et un mini-bus desservent les trois écoles (matin et soir) sans accompagnateurs depuis le passage de ce service à l'agglomération et la réinstallation de la semaine de 4 jours. Les cars sont peu remplis (38 élèves cette année scolaire sur les quatre circuits (dont 2 enfants en mini-bus) – 76 en 2017/2018). Cette baisse de fréquentation peut avoir plusieurs raisons : absence de modulation des tarifs si la famille n'a besoin que d'un trajet ou s'il s'agit de fratries ; préférence de l'accueil périscolaire le soir pour une question d'horaires des cars ; absence d'accompagnateurs. Mais il est nécessaire d'explorer davantage les raisons de la non-utilisation de ce service.

En parallèle, l'usage du vélo devient de plus en plus important sur la commune. Des vélos apparaissent à la Maison de l'enfance et aux écoles. Apparaissent également des stratégies de stationnement des parents à la Maison de l'enfance ou place Pirmil pour amener les enfants vers le pôle Jeunesse et/ou les écoles. Dans le secteur Bois-Geffray – Nymphéas, les piétons ont investi les chemins lors des déplacements vers les écoles.

En 2020, un groupe de travail d'élus s'est constitué pour réfléchir à l'utilisation des cars et le retour possible d'accompagnateurs. Aujourd'hui, nous souhaitons élargir la réflexion. Le constat est que les familles utilisent beaucoup la voiture pour les trajets quotidiens des enfants vers l'école ou leurs activités péri ou extra-scolaires.

Les questions à se poser sont les suivantes :

- Pourquoi les transports scolaires sont-ils sous utilisés ?
- Quelles seraient les alternatives possibles à la voiture sur la commune ?
- Comment accompagner les familles vers un changement d'habitudes ?

Afin de travailler de façon collective aux réponses à ces questions, il est proposé de réactiver le groupe de travail et de l'élargir aux représentants associatifs et aux usagers en créant un comité consultatif sur les mobilités des familles.

La méthode :

- Un questionnaire en direction des familles et des enfants :

Il vise à affiner notre connaissance des habitudes des habitants de la commune. Il est en cours d'élaboration et sera distribué le plus vite possible. C'est via ce support que nous ferons appel aux candidats intéressés pour rejoindre le comité consultatif. Les résultats seront partagés avec le comité consultatif lors de la 1^{ère} réunion.

- Un comité consultatif, composé de la manière suivante :

- 6 membres du Conseil municipal (5 élus du groupe majoritaire et une élue du groupe minoritaire) : Vanessa Pageot, Elise Le Bail, Stéphanie Violin, Séverine Kuter, Patrice Choimet, Sabine Audrain.
- 5 membres issus des associations suivantes :
 - 1 représentant de la FCPE de Charles Gifard
 - 1 représentant de la FCPE du Petit Prince
 - 1 représentant de l'APEL
 - 2 représentants de Roulibre hayonnaise
- 5 habitants sur candidature via le questionnaire, puis tirés au sort si besoin, en veillant à la répartition géographique et à la parité femmes-hommes.

Ce comité se réunira une fois par mois entre mars et juin 2024, voire plus si besoin.

Lors de ces réunions mensuelles, nous souhaitons :

- Effectuer un état des lieux
- Explorer les propositions d'alternatives par mode de déplacement : transport en commun, co-voiturage, piéton, vélo...
- Trouver comment sensibiliser et impliquer les familles à un changement de pratique.

Il pourra effectuer des auditions de personnes « ressources » du territoire (usagers, associations, professionnels, CME ...), faire des visites de terrain et organiser tout type de travail collectif.

L'objectif de ce comité consultatif est d'établir un état des lieux et d'émettre des recommandations dans le but de réduire l'utilisation individuelle de la voiture lors des déplacements des enfants.

VU l'article L.2143-2 du CGCT, « le Conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil, notamment des représentants des associations locales. (...) ».

VU l'avis favorable de la commission Enfance-jeunesse du 11 décembre 2023

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

DÉCIDE la création d'un comité consultatif sur la question des « mobilités des enfants ».

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 16/02/2024

Le Maire
Vincent MAGRÉ



La secrétaire de séance
Elodie CAMIER